



# Fiche 8

## Le congé pour soins palliatifs

Brochure CT pages : 53

LE CONGÉ POUR SOINS PALLIATIFS			
	TEMPS PLEIN	1/2 TEMPS	1/5 TEMPS
<b>Durée du droit</b>	Min. 1 mois renouvelable 2 fois.	Min. 1 mois renouvelable 2 fois.	Min. 1 mois renouvelable 2 fois.
<b>Condition d'occupation</b>	Qu'importe le nombre d'heures travaillées, vous y avez droit.	Vous devez être occupé(e) au moins à 3/4 temps.	Vous devez être occupé(e) à temps plein.
<b>Ancienneté</b>	Pas d'ancienneté demandée.	Pas d'ancienneté demandée.	Pas d'ancienneté demandée.

### Éléments supplémentaires :

- › Le congé débute le 1<sup>er</sup> jour de la semaine suivant la semaine au cours de laquelle vous avez produit le certificat médical.
- › Il ne faut pas de lien familial avec la personne mourante pour y avoir droit. Je peux, par exemple, le prendre pour ma voisine.